131. Registré le 29 Janvier 1793
Fre 4. f 29783a
29783
Cx. Gdo Fre 27183

LETTRE

Du Miniſtre de l'Intérieur, au Préſident de la Convention Nationale, du 22 Janvier 1793, l'an deuxième de la République, dont l'impreſſion & l'envoi aux 84 Départemens ont été ordonnés par la Convention.

JE viens offrir à la Convention mes comptes, ma perſonne, & lui donner ma démiſſion. Je crois avoir rempli mes devoirs en qualité de membre du conſeil, de même qu'en celle d'ordonnateur d'un département. J'ai diſcuté les queſtions & traité les grands intérêts dont nous avions à nous occuper avec la plus ſcrupuleuſe attention, & je n'entends pas échapper à la reſponſabilité des délibérations auxquelles j'ai participé effectivement; mais je déclare que je ne ſignerai point le compte général que doit rendre le conſeil au 1.er février. J'en ai donné précédemment les raiſons : il doit renfermer des parties ſur leſquelles je n'ai jamais pu être éclairé ni ſatisfait. Je ne parle pas ſeulement de ce qui concerne les fournitures & les vivres de nos armées, mais du nombre des hommes qui les compoſent. A compter d'après nos dépenſes, nous avons ſur pied cinq cent mille hommes bien fournis & bien équipés : à croire le rapport & les plaintes unanimes de tous les généraux, nous n'avons que trois cent mille hommes, manquant de tout & ne ſe ſoutenant au milieu des plus rudes épreuves, que par l'héroïſme de la liberté.

Aſſurément une nation qui ſut la conquérir, & qui peut la défendre avec ce courage, ſçaura bien la conſerver. Ce même dénuement dont la connoiſſance paroîtroit devoir ſourire à nos ennemis, fait reſſortir une force morale capable de les effrayer;

THE NEWBERRY LIBRARY

& ſi nous pouvons les repouſſer ou les contenir malgré les rigueurs de la ſaiſon, malgré les inconvéniens d'une adminiſtration vicieuſe, comment ne les vaincrions-nous pas, lorſqu'une grande régénération aſſurera dans nos armées l'ordre & l'abondance? Mais, en attendant cette régénération néceſſaire, les hommes ſouffrent, leur nombre diminue, les maux s'aggravent, & les déterminations du conſeil ſont entravées au moment le plus ſolennel, dans les circonſtances graves où la conduite du gouvernement va décider du ſort de la France. Par exemple, qu'un général, tel que Cuſtine ou autre, demande un renfort; comment le lui procurer, & où peut-on le faire prendre, lorſqu'on ne ſait jamais bien le nombre effectif de l'état des troupes? Ce ne peut être cependant que d'après une connoiſſance certaine à cet égard, qu'on délibère une ſage opération; car il faut en combiner les effets, & ſur le beſoin du général qui réclame, & ſur celui des frontières, & ſur nos différens rapports avec l'ennemi dans tous les points de défenſe. L'un des commiſſaires à la tréſorerie prouvoit l'autre jour au conſeil, qu'un ſeul commiſſaire des guerres avoit fait écouler près de ſix millions, en ſuppoſant tel nombre d'hommes qui n'exiſtoient pas.

Je pourrois citer d'autres faits; mais ces aperçus ſuffiſent pour fonder mes raiſons de ne point accorder de confiance au rapport général dont l'état de nos armées doit faire partie, & juſtifier ma réſolution de ne rien ſigner qui y ſoit relatif.

Cette réſolution contraire à un décret rendu, pourroit être traduite comme une ſorte de révolte; mais je n'ai pas fini d'exprimer tout ce que je veux dire, & je prie l'Aſſemblée de m'accorder encore un inſtant.

Déja depuis aſſez long-temps je ſuis offert au public comme un objet d'inquiétude & de crainte.

L'étendue de mon département, l'immenſité du travail qui y

eſt attaché, ont été conſidérées comme une eſpèce de monſtruoſité. On a commencé par me ſuppoſer beaucoup de pouvoir parce que j'avois beaucoup à faire, & un grand crédit parce que je jouiſſois de quelque eſtime. Obligé de correſpondre avec tous les départemens pour la partie adminiſtrative, chargé d'inſtruire & d'éclairer ſur les événemens, j'ai déployé une grande activité, un zèle ardent, parce que l'un & l'autre tiennent à mon caractère & à mes principes. Dévoué à la liberté dont je profeſſois la doctrine ſous le deſpotiſme lui-même; trop ſimple dans mes mœurs pour avoir beſoin d'argent, trop vieux pour déſirer autre choſe que la gloire; paſſionné pour le bien public dont j'ai fait mon idole, j'ai travaillé à l'opérer avec cette énergie, cette fermeté qui ne connoiſſent point d'acceptions & ne s'effrayent d'aucun obſtacle.

J'ai eu à lutter contre les déſordres qui ſuivent toujours une grande révolution; j'ai dû me faire des ennemis de tous les hommes vicieux, qui avoient intérêt de les prolonger, & des exagérés qui les prenoient pour des effets ſalutaires.

Mon courage à m'oppoſer aux déſordres, à ſignaler leurs fauteurs a été pris pour de la paſſion: il falloit bien attaquer la cauſe de mes actions, quand on ne pouvoit rien reprendre dans celles-ci, & que cependant mon exiſtence devenoit incommode pour nombre de gens. C'eſt alors que la calomnie s'eſt déchaînée: ſon abſurdité ne peut ſe comparer qu'à ſon audace; mais l'excès de l'une & de l'autre, parvient enfin à abuſer une portion du public; & de-là les défiances prolongées qui s'étendent inſenſiblement, qui ſapent l'eſtime par degrés, qui altérent l'influence néceſſaire à un fonctionnaire public & rendent incertaines ſes opérations.

J'ai tout bravé, j'ai dû le faire; il n'eſt pas de dégoûts, de perſécutions & même de dangers que ne doive ſupporter celui qui ſe conſacre à faire le bien. Son dévouement ne peut avoir

de bornés que l'inutilité dont il devient quand lui-même n'inſpire plus de confiance ; c'eſt cet inſtant qu'il doit juger, parceque dès-lors il devient nuiſible. Ce moment arrive pour moi, puiſqu'on eſt venu à bout de me repréſenter comme un chef de parti ; puiſque des hommes de bien trompés ont partagé cette opinion au ſein même de la Convention, dans laquelle je ſemble être un ſujet de diviſion.

Ceux qui me rendant juſtice parce qu'ils me connoiſſent, mettent quelque énergie à me défendre contre des imputations révoltantes, paſſent pour m'être attachés par des vues ambitieuſes ; on ſuppoſe que je viſe à un pouvoir qu'ils ſe flattent de partager après avoir aidé à me le faire acquérir. J'ai mépriſé ces folies tant qu'elles m'ont paru ſans effet ſur la choſe publique, & j'ai promis de reſter juſqu'à ce que la Convention prononçât mon renvoi.

Mais notre ſituation politique eſt telle aujourd'hui que tout ce qui peut entretenir la défiance & la diviſion dans le Corps légiſlatif, eſt capable d'entraîner les plus grands malheurs. Il eſt de peu de conſéquence peut-être qu'on ſoit injuſte à mon égard, & ma perte ou celle de ma gloire ne feroit pas celle de l'État ; tandis que cette perte eſt aſſurée, ſi la Convention ne prend pas la marche uniforme & grande, le caractère élevé qu'elle ne peut avoir que par la plus intime union entre les membres de la majorité. Ainſi tout obſtacle à cette union doit être détruit ſans aucun retard. Ainſi, puiſque ma conduite particulière, mon adminiſtration publique, mes comptes exacts, mon courage, loin de détruire ces préventions, ſemblent les accroître encore ; puiſque l'on a été juſqu'à dire que la vertu même devenoit dangereuſe quand elle pouvoit ſervir de point de ralliement autour d'un individu, il eſt temps de me ſouſtraire aux regards du public & à l'inquiétude d'une partie de la Convention. Le ciel m'eſt témoin, la poſtérité le jugera, mon ſiècle même ne peut tarder de le reconnoître, que le

dévouement le plus parfait & le plus noble ſentiment m'ont fait deux fois accepter le miniſtère, comme ils me le font quitter aujourd'hui, ſans mélange d'aucune affection particulière, indigne d'un vrai républicain, ſans intérêt, ſans ambition que celle de l'eſpèce de gloire qu'attache l'homme de bien à remplir des devoirs pénibles, à ſe conſacrer à ſa patrie.

Une conſidération nouvelle ſe préſente encore à l'appui de ma détermination; le département de l'intérieur paroît devoir ſubir des changemens: ils ont été annoncés comme néceſſaires. On pourroit les croire plus difficiles à faire ou moins librement faits, ſi je reſtois en place durant qu'on les opère: l'opinion des hommes qui m'eſtiment ſeroit ſoupçonnée; l'on ſuppoſeroit mon influence dans ce qui ſeroit propoſé, & l'idée d'intérêt ou de partialité viendroit flétrir les vues les plus ſaines. Je ſuis donc encore un obſtacle à la prochaine amélioration de cette partie. Nous n'avons pas un inſtant à perdre pour l'établiſſement de la plus grande confiance: la guerre, la marine, les finances ſollicitent la plus grande activité, la ſurveillance la plus ſévère, le travail le plus ſuivi; elles doivent entrer dans toutes les combinaiſons politiques de l'Aſſemblée. Il ne s'agit plus ſeulement de diſcuter de grands principes, d'offrir de terribles exemples, mais de faire de grands efforts, de donner beaucoup d'action au gouvernement, & de former de bonnes inſtitutions.

Tout ce qui peut exciter des inquiétudes, ſoulever les paſſions, doit être rigoureuſement proſcrit: ce n'eſt plus aſſez qu'un homme en place ſoit pur, il ne faut pas qu'il ſoit ſuſpecté. Quiconque fait ombrage aujourd'hui, devient bientôt un ſujet ou un prétexte de parti. Nous ſommes à l'époque où la ſeule apparence de faction devient un ſujet de trouble & un moyen de tyrannie; car elle peut renaître d'une force ſuppoſée pour établir une réſiſtance qui ſe change en pouvoir oppreſſif.

D'après ces conſidérations, je ne penſe pas ſacrifier à mon repos,

mais je crois remplir un devoir en donnant ma démiſſion. Si l'Aſſemblée veut dépoſer auſſitôt le porte-feuille en d'autresmains, je recevrai avec plaiſir ce prompt affranchiſſement : ſi elle veut que j'attende qu'elle m'ait nommé un ſucceſſeur, je continuerai de ſuivre la correſpondance adminiſtrative, qui ne peut ſupporter aucun retard ſans tenir en ſouffrance pluſieurs parties; mais de ce moment je ceſſe d'aller au conſeil, & ne prendrai plus aucune part à ſes délibérations. Demain je ferai diſtribuer dans l'aſſemblée le rapport de mon département, dont elle a ordonné l'impreſſion. Avant trois jours, je lui remettrai un tableau général de mon compte de finance depuis le 10 août : c'eſt le rapprochement des comptes que je lui ai fournis chaque mois; j'y joins les détails de l'emploi particulier de quelques objets. Le public verra que toutes les ſommes miſes à ma diſpoſition, reſtent au tréſor national d'où elles ne ſortent, ſur mon mandat, que pour paſſer dans les mains de ceux qui doivent les toucher ſans jamais ſouiller les miennes: il jugera l'indécence & l'atrocité des bruits qu'on a tenté de répandre dans les ſections de Paris, à votre tribune même, en m'y repréſentant comme le diſpenſateur des deniers de la nation. La Convention appréciera également la valeur des propos tant répétés ſur l'abus ſuppoſé que je pouvois faire, des moyens qu'elle m'avoit donnés pour répandre des écrits utiles: elle verra que ſur cent mille livres miſes à ma diſpoſition pour cet objet, j'ai dépenſé depuis ſix mois environ, 30,000 livres; elle ſe rappellera de l'approbation qui a été donnée de toutes parts à ſes opérations, à l'établiſſement de la république, de la manifeſtation générale qui a été faite du déſir d'une conſtitution libre, du dévouement à ſoutenir & défendre les loix & les propriétés; & elle jugera par ces effets, de la nature des principes que j'ai travaillé à répandre, à faire

connoître & aimer. Au reſte, loin de chercher à prévenir ſon jugement ſur aucune partie de mon adminiſtration, j'en provoque toute la ſévérité, je n'en crains point les effets ; je demeure pour les attendre & les ſubir, dans les murs de Paris, dont je promets de ne pas m'écarter tant qu'elle le jugera convenable, prêt à répondre à tout, & à fournir les renſeignemens qu'il lui plaira de me demander. J'apporte ma tête pour garant de ce que j'avance ; mais je demande que celles de mes dénonciateurs tombent, s'ils ne prouvent leurs imputations. J'ai long-temps mépriſé les calomnies, mais enfin l'indignation s'eſt jointe au mépris ; il faut que le public ſache une bonne fois qui veut ſon bien & qui fait ſon malheur. Je donne beau jeu ſur moi, en me dépouillant du caractère de fonctionnaire public : je me préſente à mes contemporains comme à la poſterité, avec mes œuvres ; elles parlent pour moi.

ROLAND.

P. S. Je dois ajouter ici quelques réflexions pour faire apprécier l'eſprit d'intrigue & de perſécution, qui faute de moyen de m'inculper, s'attache à la découverte des papiers, & l'apport que j'en fis à la Convention. 1.° Je n'ai été inſtruit de la cachette qu'au moment où je m'y ſuis tranſporté ; je n'ai eu que le temps de la faire ouvrir devant moi, d'y prendre les papiers, de les mettre dans deux ſerviettes & de les porter ſur-le-champ à la Convention. Deux témoins ont atteſté ces faits par procès-verbal, l'inſpecteur général des bâtimens nationaux *Heutier*, & le ſerrurier *Gamain* qui avoit fait la cachette, qui ſeul la connoiſſoit & l'avoit révelée.

2.° Le château des Tuileries & le mobilier étoient mis, par décret, ſous ma ſeule ſurveillance & reſponſabilité ; il eſt faux de dire qu'il y eût une commiſſion de la Convention pour viſiter les papiers ; aucun membre de cette aſſemblée n'avoit

été commis à cet effet. Je puis & dois dire que la responsabilité pesant toute entière sur moi seul, il ne peut y avoir eu qu'une extrême confiance de ma part dans la personne de ceux des membres de la Convention qui, ne partageant point cette responsabilité, se sont prévalus d'une commission formée sous l'Assemblée législative, pour s'introduire dans le château & y visiter des papiers; il n'y a, dis-je, que mon extrême confiance qui ne m'ait pas porté à empêcher leurs recherches. Comment donc aurois-je été obligé de leur rien communiquer? & quelle induction peut-on tirer de cette conduite, lorsque ma célérité prouve que je n'ai voulu ni pu rien soustraire? Au reste, je ne m'appesantirois pas sur cette accusation, qui ne m'auroit paru que ridicule, si l'on ne s'en étoit fait un moyen de séduire ceux qui ne réfléchissent point ou connoissent mal les faits.

ROLAND.

Vu et visé sur le registre à Saint Germain en Laye le 29 Janvier 1793 l'an deuxième de la République française

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE.

M. DCC. XCIII.